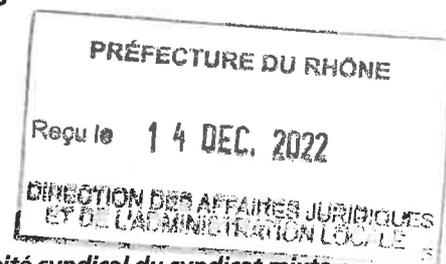


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 23 novembre 2022

Convocation adressée le 17 novembre 2022
Compte rendu affiché le 30 novembre 2022
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de novembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 17 novembre 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Yves BEN ITAH ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ;
Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Samira BACHA-HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL ; C. SUBAI ;
Cédric VAN STYVENDAEL ; Florence VERNEY-CARRON

Procuration : Samira BACHA HIMEUR à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Patrick ODIARD
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Yves BEN ITAH

REGIE PERSONNALISEE « ACADEMIE DE FOURVIERE »
INTEGRATION DU RESULTAT ET DE L'ACTIF DANS LE BUDGET DU SYNDICAT MIXTE

Rapporteur : Patrick ODIARD

Les statuts de la régie prévoient dans leur article 20 que, lorsqu'il est mis fin à la régie,

« L'actif et le passif de la régie sont repris dans les comptes du syndicat mixte. Les opérations de liquidation sont retracées dans une comptabilité tenue par le comptable. Cette comptabilité est annexée à celle du syndicat mixte. Au terme des opérations de liquidations, le syndicat mixte corrige ses résultats de la reprise des résultats de la régie, par délibération budgétaire. »

Le compte administratif 2022 fait apparaître un résultat de clôture négatif de 440 € et un report à nouveau de 5 851,00€.

Ces résultats font l'objet de deux écritures distinctes au débit et au crédit dans le compte de gestion de dissolution du comptable public.
Budgétairement, cet actif se traduit par une reprise d'excédent de 5 411 € correspondant au résultat cumulé (résultat de l'exercice + excédent antérieur).

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **décide** l'intégration de l'actif constaté à la dissolution de l'Académie de Fourvière dans le budget du syndicat mixte en inscrivant la somme de 5 411,00 € à l'article 002 « excédent antérieur reporté ».

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

